CAP (Arts et techniques du verre - options : Décorateur sur verre / Vitrailliste)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captechniquesduverre.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE : OPTIONS DÉCORATEUR SUR VERRE ET VITRAILLISTE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

qui comprend le français, l'histoire-géographie et l'EMC. L'EMC n'a pas de coefficient a

Le candidat présente le document EMC sélectionné parmi les six documents qu'il a préparés, à raison d'un document pour chacun des thèmes du programme d'histoire, de géographie et d'EMC. Les documents DT 1 et DT 2 sont fournis comme ressources d'appui. Des notes prises pendant les cinq minutes de préparation peuvent être utilisées pendant l'échange.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Présenter et situer le document EMC (9 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Construire une argumentation civique (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Identifier les valeurs de la République et proposer une réponse (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN, ÉPREUVE ORALE NATIONALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Cette évaluation relève de l'unité EG1 du CAP. L'épreuve ponctuelle d'histoire-géographie et d'EMC se déroule à l'oral : le candidat tire au sort un thème parmi les thèmes du programme, dispose de cinq minutes de préparation, puis présente un document et répond aux questions de l'examinateur pendant un échange qui ne dépasse pas dix minutes.

Pour le thème d'EMC, le candidat présente l'un des documents qu'il a préparés pour les thèmes du programme. Il construit une argumentation cohérente et étayée, mobilise les notions pertinentes et explicite les valeurs et principes de la République en jeu. Les documents DT 1 et DT 2 apportent des éléments de contexte pour l'échange. Le document réponse DR 1 est une aide à la prise de notes pendant la préparation.

Le barème présenté répartit l'évaluation de cette séquence orale sur 20 points. Il ne constitue pas un coefficient autonome de l'EMC.

Partie 1 : Présenter et situer le document EMC (9 points)

Identification, contextualisation et critique du document présenté par le candidat

À partir du document EMC tiré au sort parmi les six documents préparés par le candidat et des ressources fournies, présenter le document, en dégager le sujet et en préciser le contexte. Le candidat distingue les informations apportées par le document de son interprétation.

1.1 (3 points) Présentez le document choisi : nature, auteur ou organisme, date, destinataire éventuel et sujet. Si une de ces informations n'est pas disponible, indiquez-le.

1.2 (3 points) Situez le document dans son contexte et expliquez la question civique à laquelle il se rapporte. Vous pouvez vous appuyer sur le DT 1 ou le DT 2 si cela éclaire votre propos.

1.3 (3 points) Relevez une information précise du document, puis expliquez sa portée et une limite éventuelle de ce document. Distinguez clairement le fait observé, le point de vue exprimé et votre interprétation.

Partie 2 : Construire une argumentation civique (7 points)

Argumentation étayée, raisonnement et prise en compte de points de vue

En vous appuyant sur le document présenté et sur les éléments disponibles dans le dossier, développez une réponse argumentée à la question suivante : comment concilier l'exercice d'une liberté ou d'un droit avec les règles communes et le respect d'autrui ?

2.1 (3 points) Formulez une réponse claire à la question posée et appuyez-la sur deux éléments précis issus du document présenté ou des documents du dossier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2 points) Présentez un point de vue différent du vôtre qui pourrait être exprimé dans cette situation. Expliquez pourquoi il mérite d'être entendu et comment vous pouvez y répondre sans caricaturer ses arguments.

2.3 (2 points) Expliquez une limite ou une précaution nécessaire pour éviter de tirer du document une conclusion qu'il ne permet pas d'établir.

Partie 3 : Identifier les valeurs de la République et proposer une réponse (4 points)

Étude d'une situation civique concrète

Dans l'atelier verrier décrit au DT 3, une apprentie souhaite afficher une prise de position personnelle. Un collègue s'y oppose et la discussion devient tendue. L'échange doit permettre d'identifier les droits et les règles en jeu, puis de proposer une réponse respectueuse et conforme au cadre applicable.

3.1 (1 point) Nommez une liberté ou un droit concerné par la situation et une règle ou une limite qui doit être prise en compte.

3.2 (1,5 point) Identifiez au moins deux valeurs ou principes de la République en jeu et expliquez brièvement leur lien avec la situation.

3.3 (1,5 point) Proposez une manière concrète de résoudre le désaccord en respectant les personnes, le cadre collectif et la pluralité des opinions. Justifiez votre proposition.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Cet extrait est une source historique primaire. Il permet d'étudier la liberté d'opinion et les limites prévues par la loi.

DT 2 : DONNÉES D'ACCÈS À DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Le tableau présente des données fictives établies pour cette situation d'étude. La distance indiquée est la distance routière moyenne entre le centre du secteur et l'équipement culturel le plus proche. Ces données décrivent des écarts d'accès dans le territoire étudié ; elles ne permettent pas, à elles seules, d'en déterminer les causes.

Accès à un équipement culturel selon le secteur

Secteur	Population	Distance moyenne à l'équipement culturel le plus proche	Part des habitants déclarant un accès difficile
Centre	12 000	1,5 km	8 %
Périphérie	9 000	6 km	21 %
Secteur rural	4 000	14 km	38 %

Données fictives élaborées pour le sujet

DT 3 : SITUATION CIVIQUE DANS UN ATELIER VERRIER

Dans un atelier de formation au vitrail, une apprentie propose d'afficher dans un espace commun une affiche exprimant une opinion personnelle sur un sujet d'actualité. Un collègue juge cette affiche provocatrice et demande son retrait. Aucun incident matériel n'a eu lieu. Le règlement intérieur de l'établissement organise l'affichage dans les espaces communs et interdit les propos injurieux, les menaces et les discriminations.

Pour analyser la situation, distinguer l'expression d'une opinion, les règles applicables à un espace partagé, le respect des personnes et les démarches possibles de dialogue ou de médiation. Ne supposez pas que l'affiche contient des propos injurieux ou discriminatoires : le sujet ne le précise pas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à utiliser pendant les cinq minutes de préparation

À RENDRE AVEC LA COPIE

Le candidat peut compléter ce tableau par des mots-clés et des notes brèves. Il peut utiliser ces notes pendant l'échange oral. Le document n'est pas un questionnaire écrit à remettre pour correction.

Repères pour préparer la présentation orale

Étape de la présentation	Notes du candidat
Nature, auteur ou organisme, date	.....
Sujet et contexte	.....
Information précise tirée du document	.....
Limite ou précaution d'interprétation	.....
Argument et exemple	.....
Valeurs ou principes de la République en jeu	.....

Aide à la prise de notes

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.